

GROIX ROUGE FRANÇAISE

UNION DES FEMMES DE FRANCE

BULLETIN DE GUERRE

PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Une entente est intervenue entre le gouvernement français et le gouvernement allemand, dans le but d'obtenir, par l'intermédiaire de l'Ambassade d'Espagne, des nouvelles des habitants des territoires momentanément envahis.

Ce service spécial, qui exige autant de discrétion que d'activité, a été confié par M. le Ministre des Affaires Étrangères à l'Union des Femmes de France ; il fonctionne au siège social, sous la haute direction de Madame Georges PAYELLE, femme du Premier Président de la Cour des Comptes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, le 2 décembre 1915

Direction des Affaires
ADMINISTRATIVES
ET TECHNIQUES

Sous-direction
DES CHANCELLERIES
ET

DU CONTENTIEUX
ADMINISTRATIF

MADAME LA PRÉSIDENTE,

Il m'est particulièrement agréable d'apprendre que l'Union des Femmes de France, accueillant favorablement la demande de mon département, veut bien prêter son concours à la direction des affaires administratives et techniques, pour le fonctionnement du Service des nouvelles des habitants des régions occupées par l'ennemi.

Permettez-moi de me féliciter d'une collaboration qui donnera, j'en suis certain, les plus féconds résultats pour nos malheureuses populations momentanément éloignées de la Mère Patrie.

En nous apportant son aide précieuse, l'Union des Femmes de France,

est fidèle à sa Charte constitutive, ainsi qu'au remarquable esprit d'abnégation qui anime tous ses membres.

Le gouvernement de la République l'a toujours trouvée prête à seconder ses efforts, depuis le début de la guerre actuelle, de même qu'il avait pu compter sur elle, lors des expéditions du Tonkin, à Madagascar et au Maroc, ou lors des grandes calamités publiques. L'élan chaleureux avec lequel elle répond aujourd'hui encore à notre appel, donne une nouvelle preuve de son dévouement patriotique.

Je suis donc heureux, Madame la Présidente, de pouvoir vous exprimer personnellement ma gratitude sincère, et je vous serais reconnaissant d'être auprès de vos collaboratrices et de l'Union des Femmes de France toute entière l'interprète de mes sentiments.

Pour le ministre :
Jules CAMBON.

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

Nous avons le regret d'apprendre la mort de **M. Hector BEZANÇON**, avocat à la Cour d'appel, conseiller général de l'Yonne, décédé à Moudros, le 7 novembre 1915.

M. BEZANÇON, réformé à cause de sa vue, avait néanmoins sollicité un emploi sur le front ; on lui offrit le poste de commis greffier et d'avocat défenseur au conseil de guerre que l'on constituait à Moudros. Il accepta et partit au mois de juillet 1915 : il vient d'être emporté en quelques jours par une fièvre typhoïde.

Avant de s'engager, M. BEZANÇON avait prêté à notre œuvre le plus utile et le plus généreux concours.

CITATIONS
à l'Ordre du Jour de l'Armée

GÉNÉRAL DURUPT (membre du Comité consultatif de l'Union des Femmes de France. Beaucoup de calme, de sang-froid et de courage, a très bien dirigé sa brigade, notamment au combat d'Einvaux.

Blessé aux reins au combat de Lunéville. Promu commandeur de la Légion d'honneur le 19 septembre 1914.

Signé : JOFFRE.

Mme **JACQUEMAIRE-CLEMENCEAU** (Madeleine), a non seulement donné aux blessés ses soins les plus dévoués, mais a aidé à leur transport effectué sous un violent bombardement, en donnant des preuves d'un esprit de décision et de sang-froid remarquables.

Mlle **CONSTANTIN** (Louise), a toujours fait preuve d'un dévouement absolu et s'est fait particulièrement remarquer en accomplissant ses fonctions avec le plus grand sang-froid, sous un bombardement des plus violents.

à suivre (1).

MÉDAILLES D'HONNEUR
DES ÉPIDÉMIES

Argent :

Mme **CHAUMETON**, Toulouse, 2 décembre 1915 ;

Mme **LE CORRE**, Toulouse, 2 décembre 1915 ;

Mme **SOUDEILLETTE**, Le Bourget, 8 décembre 1915.

Mlle **DESPIERRES**, Paris (Janson), 8 décembre 1915 ;

Mme **FRANCK**, Paris, 8 décembre 1915 ;

Mlle **MENU**, Paris-Plage, 8 décembre 1915 ;

Mlle **ALLARD**, Berck, 8 décembre 1915 ;

Mme **INGLESSI**, Paris (Buffon), 8 décembre 1915 ;

Bronze :

Mlle **RENESSON**, Paris-Plage, 8 décembre 1915.

(1). Mesdames les Présidentes sont invitées à faire parvenir d'urgence, à la Direction du Personnel, 16, rue de Thann, tous les renseignements concernant les distinctions honorifiques accordées aux Infirmières par l'autorité militaire.

INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES Ministère de la Guerre.

4 Août 1914. — Autorisation de transport pour les délégués régionaux.

5 Août. — Nomination de M. FRÉDÉRIC, comme délégué régional de la 19^e région.

5 Août. — Nomination de M. GASSER, comme délégué régional de la 19^e région.

5 Août. — Nomination de M. CHOISNET, comme délégué régional de la 19^e région.

5 Août. — Nomination de M. le docteur BUROT, comme délégué régional de la 18^e région.

5 Août. — Nomination de M. FORET, comme délégué régional de la 20^e région.

8 Janvier 1915. — Réponse à l'offre d'une formation sanitaire de cent lits pour l'Alsace.

22 Janvier. — Hospitalisation des aveugles aux Quinze-Vingts.

24 Janvier. — Nomination de M. DUMAS, comme délégué régional de la 17^e région.

8 Février. — Procès-verbal de la commission supérieure des Sociétés d'assistance aux blessés, réglant le port du brassard.

11 Février. — Création à l'État-Major d'une « Section des Dons ».

26 Février. — Nomination de M. DELABARRE, comme délégué régional de la 3^e région.

9 Mars. — Fourniture et adaptation gratuite des yeux artificiels aux mutilés.

18 Mars. — Instruction sur le transport par chemin de fer du personnel et du matériel de la Croix-Rouge Française.

9 Avril. — Tarif des obsèques des militaires.

21 Avril. — Procès-verbal de la commission supérieure des Sociétés d'assistance aux blessés.

Institution d'un conseil de discipline.

1^{er} Mai 1915. — Délivrance d'effets d'habillement aux militaires sortant des hôpitaux.

20 Mai. — Affectation d'une voiture automobile au service des délégués régionaux.

29 Mai. — Emploi des hommes aptes au service armé dans les formations de la Croix-Rouge.

17 Juin. — Allocation d'une indemnité pour cherté de vie.

20 Juin. — Indemnités pour classement des nouveaux lits.

23 Juillet. — Nouvelle instruction pour le transport par chemin de fer du personnel.

10 Septembre. — Section anglaise de l'U. F. F. à Nevers et à Limoges. Nomination des administrateurs délégués.

(1). Nous avons extrait des nombreuses instructions ministérielles, celles qui intéressent plus particulièrement nos Comités.

12 Octobre. — Dépêche de la direction du service de santé, pour l'extension des formations hospitalières.

18 Octobre. — Remboursement des cessions de denrées.

19 Octobre. — Revision et augmentation de l'hospitalisation du territoire.

25 Octobre. — Assurances contre l'incendie.

4 Novembre. — Remboursement de cessions faites aux hôpitaux auxiliaires.

24 Novembre. — Destination à donner aux ordres de transport après utilisation.

Ministère des Finances

6 Octobre 1915. — Admission en franchise des droits de douane de certains dons de l'étranger.

Ministère du Commerce Postes & Télégraphes.

13 Janvier 1915. — Franchise des colis postaux.

COMITÉ CENTRAL de la « CROIX-ROUGE FRANÇAISE »

Séance du 16 décembre 1914. — Réglementation du port du costume et des insignes d'infirmières.

10 janvier 1915. — Agence des prisonniers de guerre. — Avances du ministère de la guerre. — Emploi injustifié du titre de la Croix-Rouge.

13 février. — Réglementation définitive du port du costume et des insignes de la Croix-Rouge, pour le personnel soignant, le personnel administratif et le personnel bénévole.

24 avril. — Nomination d'un commissaire accrédité au nom des trois sociétés auprès du grand quartier général. M. le vicomte de Nantois est désigné.

Rattachement à l'Agence des prisonniers de guerre de tous les groupements formés dans ce but.

29 avril. — Des dangers provenant de l'emploi et du port injustifié de l'insigne de la Croix-Rouge.

17 mai. — Protestation contre la dissolution de la Croix-Rouge belge. Questions diverses.

15 juin. — Questions relatives à la participation à la « Journée » organisée par l'« Orphelinat des Armées ».

24 juin. — Le comité de Melbourne est affilié pour la durée de la guerre au Comité central de la Croix-Rouge Française.

28 juin. — Participation à « la Journée » du 14 juillet, au profit des œuvres du Conseil municipal.

5 août. — Envoi d'équipes d'infirmières aux Dardanelles. Protestation contre le traitement des prisonniers de guerre en Allemagne. Projet d'organisation d'une « Journée » de la Croix Rouge en 1916.

7 octobre. — Le Comité demande qu'une « Journée » de la Croix-Rouge ait lieu le dimanche et le lundi de Pâques. Reprise des locaux scolaires. Rattachement de l'œuvre « Le Vêtement du Prisonnier de Guerre ». Solde des infirmiers. Traitement des infirmières dans la zone des armées. Réouverture des hôpitaux dans les territoires envahis.

2 Novembre. — Nomination du docteur REGAUD comme commissaire auprès du Comité central. — Retrait de locaux. — « La Journée du Poilu. » — Distribution de lampes électriques aux postes de secours. — Révocation de médecins: ces révocations ne pourraient être prononcées que par les sièges centraux des Sociétés, après enquête contradictoire faite auprès des Comités locaux.

29 Novembre. — Délimitation de la compétence du conseil de discipline institué par arrêté ministériel du 27 mai 1915.

COMITÉ DIRECTEUR

29 Octobre 1915. — A la demande du Ministre de la guerre, une équipe de 12 infirmières quittera Paris le 1^{er} novembre et s'embarquera le 3 novembre sur le Sydney, à destination de Salonique. — Questions financières. — Adoption du projet relatif à la fondation du Bulletin de Guerre, dont le premier numéro paraîtra le 1^{er} décembre 1915. — Ratification de la nomination de présidentes de Comités: Mme Guay, à Noisy-le-Sec et Mme Noblet, à Orléans.

Des messes de Requiem seront célébrées dans les principales paroisses de Paris, à l'occasion de la fête des Morts.

5 Novembre. — Rapports des délégués régionaux des 3^e, 5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 20^e et 21^e corps.

Questions financières: Constitution de dossiers financiers concernant les Comités et les formations sanitaires.

Désignation sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration de M. ARCHDEACON comme trésorier-adjoint.

Conférences et recherches d'adhésions dans des pays neutres.

12 Novembre. — Questions financières. — Nomination d'une commission de contrôle financier des hôpitaux et désignation de MM. BOULLOCHE, FANCHON, LECOINTE. M. BOUTROY, pharmacien, est adjoint à cette commission. Participation aux cérémonies organisées en mémoire de miss CAWELL. Rapport du docteur BOULOUÏÉ sur les réformés tuberculeux. Approvisionnements trop considérables d'éther et d'alcool dans les hôpitaux, précautions à prendre.

9 Novembre. — Questions relatives aux hôpitaux du gouvernement militaire de Paris. — Le Comité de Constantinople est admis à fonctionner momentanément à Paris. — Création d'un sanatorium à Antibes. — Nomination de présidentes: Mme THIRAUT, à Mende, Mme FREY, au 14^e arrondissement de Paris.

26 novembre. — Legs de 10,000 francs fait par M. Charles BOURNIZEL. Le prix BROQUETTE-GOUIN (8,000 fr.), est décerné par l'Académie Française dans la séance du 25 novembre 1915, à l'Union des Femmes de France. Une vente de guerre aura lieu au Grand-Hôtel, les 17, 18 et 19 décembre 1915: les groupes des 3^e, 5^e, 7^e, 9^e, 11^e, 12^e, 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissement ont accepté d'y prendre part.

Contribution de l'Union aux frais nécessités par l'hôpital 116 A. (Péniches Ambulances).

3 Décembre. — Rapport de M. BOULLOCHE, sur le fonctionnement de certains hôpitaux. — Questions financières. — Organisation au siège social d'un service officiel de renseignements concernant les pays envahis. — Questions diverses relatives à la propagande.

Corps Expéditionnaire d'Orient

Madame PÉROUSE vient de recevoir de M. le médecin-major de 1^{re} classe BLARY, médecin-chef de l'hôpital d'évacuation n° 2, du Corps expéditionnaire des Dardanelles, la lettre suivante:

MADAME LA PRÉSIDENTE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du très important envoi que vous avez bien voulu faire à l'hôpital d'évacuation n° 2, à la demande de Mme BRUNET, notre infirmière-major et à ma demande personnelle.

Tout nous est arrivé en excellent état et nous avons eu le plaisir de constater que rien ne manquait de ce que nous avions sollicité de votre générosité et de ce qui nous était si nécessaire. Si, en effet, nous possédons tous les moyens réglementaires voulus en vue des soins à donner à nos malades, il est un certain nombre de douceurs que nous aimons fort à leur distribuer et que nous ne saurions guère obtenir que des sociétés de secours.

Vous avez dès maintenant, Madame, une large part dans cette œuvre de bienfaisance. Nous ne saurions trop louer votre amabilité, ni trop rendre hommage à vos sentiments de solidarité et à votre dévouement à la cause de nos malades et de nos blessés.

Madame BRUNET et son équipe avaient d'ailleurs apporté elles-mêmes de votre part, à leur arrivée à Moudros, une grande quantité d'objets

de pansements divers, de denrées, d'objets de toutes sortes et de médicaments, qui dans les premiers temps de notre pénible installation, nous ont rendu les plus précieux et les plus signalés services. C'est dire que ce n'est un fort agréable devoir de vous apporter ici le tribut des remerciements et de la reconnaissance de tout le personnel et des malades de l'hôpital d'évacuation n° 2 et de vous prier de croire à ma profonde gratitude personnelle.

Qu'il me suffise de vous dire combien j'apprécie la haute portée morale de votre Œuvre, qui apporte à nos hospitalisés des améliorations matérielles considérables et un réconfort salutaire, car il leur est doux de penser que loin d'eux des cœurs généreux songent à augmenter la somme de leur bien-être et à adoucir les regrets du pays absent.

Pour cette œuvre réconfortante, vous avez droit à notre respectueuse gratitude. Je vous l'exprime ici en vous priant de vouloir bien la transmettre aux généreux donateurs qui auraient participé à cette Œuvre si utile.

Je vous dois, Madame, et l'hôpital d'évacuation n° 2 vous doit d'autres remerciements pour avoir bien voulu nous laisser Mme BRUNET qui nous a rendu et continue à nous rendre les plus signalés services.

Notre infirmière-major a conquis à l'hôpital d'évacuation n° 2 tous les suffrages et toutes les sympathies. Parfaite dans le rôle difficile d'infirmière-major, dans ses relations avec tous, elle dirige son équipe avec maîtrise. Elle m'est, en un mot et à tous les points de vue, précieuse et je lui accorde toute ma confiance puisqu'elle est ma collaboratrice directe.

Je tiens à vous dire d'ailleurs, et ceci n'est que l'expression de la plus exacte vérité, que l'équipe des Femmes de France a entièrement répondu à ce que nous étions en droit d'attendre d'elle. Nos infirmières ont fait et remplissent tout leur devoir. Ce témoignage de satisfaction a sa valeur, car je puis vous avouer que je suis très strict dans le service et que je ne transige sur aucune des questions pouvant intéresser les soins à donner et le bien-être à accorder à nos malades.

Veillez agréer...

BLARY.

Nous recevons les meilleures nouvelles de l'équipe qui, sous la conduite de Mlle DE JOANNIS, a débarqué à Salonique, au mois de novembre dernier.

Nos infirmières furent presque aussitôt dirigées sur la frontière Serbe, à Guevgheli, où l'autorité militaire comptait installer un vaste hôpital: elles y furent reçues avec enthousiasme par nos soldats, car elles étaient les premières infirmières françaises qu'ils voyaient. Elles ont suivi nos armées et sont actuellement à Salonique où la formation sanitaire de l'Union des Femmes de France occupe une partie des bâtiments de l'hôpital Français, tandis que dix d'entre elles étaient dirigées vers Zeiteinlik.

Au départ de Guevgheli, M. X.... médecin principal du centre hospitalier, salua « notre équipe dont l'initiative éclairée et le dévouement soutenu méritent toute notre reconnaissance. »

Des dons importants en nature et en argent, ont été, le mois dernier, adressés à notre Comité.

AMBULANCES AUTOMOBILES

« De la rapidité de l'évacuation, dépend la vie d'un grand nombre de blessés et la vitalité d'un plus grand nombre encore ! »

C'est de ce principe, posé dans le si remarquable rapport de M. Joseph REINACH, au nom de la commission supérieure consultative du service de santé, que s'est inspirée l'Union des Femmes de France, pour améliorer les moyens de transport des blessés; elle l'a fait au prix des plus grands sacrifices. Mais la question d'argent n'existe pas, quand il s'agit de sauver la vie de nos soldats.

Sitôt affiché l'ordre de mobilisation générale, notre Société fit aménager, sur les plans du Docteur LEMAISTRE et de M. MÈGE, Ingénieur, sur les conseils du Docteur MARCILLE, et en collaboration avec la Direction du Service de Santé au Ministère de la guerre et de l'Etat-Major, soixante voitures ambulances automobiles qu'elle livra aux armées, le 27 Août 1914; ce furent les premières dont ont été dotées nos troupes; elles y rendirent de tels services, qu'un médecin divisionnaire de la... division, écrivit le 10 Octobre, à Madame PÉROUSE: « Après six semaines de campagne, pendant lesquelles, la division à laquelle j'appartiens, a combattu presque tous les jours, l'expérience est faite et est concluante: la section sanitaire m'a rendu de tels services, que je ne vois pas bien comment, sans elle, j'aurais fait face aux besoins de mon service. »

En même temps, grâce au patriotique concours de M. NICAISE qui, au nom de la Société Lorraine Diétrich, mit à la disposition de l'Union des Femmes de France, des chassis neufs, à la marche régulière et silencieuse, celle-ci installa, pour les besoins des hôpitaux du gouvernement militaire de Paris, dix voitures ambulances du même type; un généreux donateur en ajouta une autre par la suite.

Et c'est ainsi que, depuis le début des hostilités, fonctionne le service sous la vigilante direction de M. DE LESCURE, secondé de MM. ROYER, V^{ie} DE TERMONT, C^{ie} DE BOUSSIGNAC, RENEVEY, BAFOU DE MARCAY, SCOTÉ, DE CHAVANNES, DELADRIÈRE.

Ces voitures étaient là au moment de la bataille de la Marne: que d'existences n'ont-elles pas sauvées! à l'heure actuelle, elles ont transporté plus de vingt mille blessés ou malades.

Ceux-ci sont descendus des trains sanitaires dans les gares d'évacuation qui avoisinent Paris: La Courneuve, Aubervilliers, Pantin, Juvisy, La Chapelle, et, sous la surveillance d'une infirmière, Madame SCOTT, qui depuis dix-sept mois remplit nuit et jour ces fonctions, emmenés sans heurt ni cahots vers l'hôpital désigné par l'autorité militaire....

Délégation Régionale

Paris, le 3 décembre 1915.

LE SOUS-SECRETARE D'ETAT DE LA GUERRE, A MONSIEUR LE GOUVERNEUR MILITAIRE DE PARIS.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par application de l'article 6 du décret du 2 mai 1913, portant règlement sur le fonctionnement des Sociétés d'assistance aux blessés et malades militaires, j'ai désigné M. BOVERAT, secrétaire à la délégation régionale de l'Union des Femmes de France, pour être accrédité auprès de vous et de M. le directeur du Service de Santé du Gouvernement Militaire de Paris, en qualité de délégué régional adjoint de la Société de l'Union des Femmes de France.

M. BOVERAT est invité à entrer officiellement en relations avec vous et M. le directeur du Service de Santé du Gouvernement Militaire de Paris, pour toutes les questions que l'Administration Militaire de Paris pourra avoir à traiter dans le Gouvernement Militaire de Paris avec la Société dont il s'agit.

Signé: JUSTIN GODART.

DÉMISSIONS

Dans la région du Nord, M. le Docteur DURIAU qui avait bien voulu accepter les fonctions de délégué régional, jusqu'au moment où notre délégué de la 1^{re} région, M. le Docteur BEDARD, enfermé dans Lille, pourrait les reprendre, ne pouvant ajouter à ses nombreuses et absorbantes occupations, celles qu'impose la délégation dans une région où les hôpitaux sont éloignés et les communications difficiles, nous envoie sa démission.

20^e région. — Nous avons aussi le regret d'annoncer la démission de M. L. LESPINE, depuis longtemps délégué régional titulaire de la 20^e région, à Nancy.

Exempté du service militaire, puis repris par le Conseil de revision en décembre 1914, M. L. LESPINE avait été affecté par décision ministérielle à la 23^e section d'infirmiers et maintenu délégué régional de notre Société à Nancy. Tout récemment, il s'est inscrit parmi les hommes dont le maintien n'est pas indispensable dans nos formations, demandant ainsi à être versé dans le service actif. Pouvant dès lors être mis d'un jour à l'autre dans l'obligation d'abandonner brusquement ses fonctions, il nous adresse sa démission dont le Comité de Direction lui a donné acte dans les termes suivants: « Le Comité de Direction ne pouvant qu'approuver la décision prise par M. L. LESPINE, de demander à être versé dans le service actif et estimant avec lui qu'étant dès lors sous le coup d'un appel qui, du jour au lendemain, laisserait la Société sans délégué régional, il ne peut conserver ses fonctions, accepte sa démission.

« Toutefois, en lui en donnant acte, il tient à lui exprimer toute sa reconnaissance pour les services rendus avant et pendant la guerre actuelle et ses profonds regrets de se voir privé désormais de sa précieuse collaboration ».

NOMINATION

M. HARDY substitut du Procureur général près la Cour de Nancy, qui a participé depuis le début des hostilités aux travaux de la Délégation régionale, y consacrant tous ses instants disponibles, a bien voulu accepter les fonctions devenues vacantes de délégué régional dans la 20^e région. Sa nomination unanimement proposée par le Comité de Direction, à l'approbation de Monsieur le Ministre de la Guerre, a été revêtue de sa signature le 21 décembre 1915.

Nous sommes heureux de saluer M. HARDY comme délégué régional. Sa personnalité, sa haute distinction et son expérience, nous sont un sûr garant que les intérêts de la Société ne sauraient être mieux représentés.

Au nom du Conseil d'Administration, nous remercions M. HARDY pour sa précieuse collaboration.

Docteur P. BOULOMIÉ,
Secrétaire général.

LA PROPAGANDE DES ENFANTS

Au lendemain de cette date historique du 8 août 1914, qui avait vu nos troupes pénétrer sur le sol alsacien lorrain, l'éminent artiste Georges SCOTT, symbolisait dans une admirable composition publiée par l'Illustration, la nouvelle et indissoluble union de la France et de l'Alsace-Lorraine.

A côté d'un poteau frontière allemand et près de ses soldats qui chargent en un furieux assaut, un jeune lieutenant de chasseurs dépose un fraternel baiser sur le front d'une jeune alsacienne qui s'est élevée vers lui et se blottit contre sa mâle poitrine.

L'Union des Femmes de France a ressenti une fierté particulière d'être autorisée à user pour sa propagande du dessin « EN ALSACE ».

Parmi les reproductions qu'elle en a faites aucune n'est plus heureuse que celle qui illustre les cahiers de devoirs édités par ses soins pour nos écoliers.

Il a paru, en effet, à l'Union, que nos enfants devaient sans cesse avoir sous les yeux l'image de l'Alsace-Lorraine étreignant son libérateur et que la date du 8 août 1914 devait frapper leur jeune imagination.

Mais une idée plus touchante encore inspirait notre Société, celle de créer des liens personnels d'affection en provoquant une correspondance entre nos écoliers filles et garçons et leurs camarades alsaciens-lorrains instruits dès maintenant par des maîtres français dans beaucoup de villages reconquis.

Le but poursuivi est aujourd'hui réalisé. Un nombre croissant d'enfants répondant à notre appel, nous font parvenir, sur leurs économies personnelles autant de fois 0 fr. 20 qu'ils désirent offrir de cahiers à leurs frères ou sœurs d'Alsace-Lorraine.

Le nom des donateurs est inscrit sur les cahiers et ces cahiers remis par nos soins aux élèves de nos écoles françaises d'Alsace-Lorraine, font naître une correspondance bien-faisante entre le bénéficiaire et le donateur.

L'Union des Femmes de France éprouve une joie profonde de succès de son initiative.

Elle compte sur toutes ses adhérentes pour en développer les féconds résultats et elle les prie d'accroître, par une inlassable propagande, le nombre des petits alsaciens-lorrains qui, par nos cahiers de propagande,

apprendront à connaître et le cœur des petits français et notre Œuvre patriotique.

Est-il de plus belle récompense pour les efforts que nous sollicitons que de lire par exemple la lettre suivante que nous ne résistons pas au désir de publier et dont la jénévile simplicité provoquera chez tous une profonde émotion.

14 Novembre 1915.

MADAME,

Nous vous envoyons, en bon patriotes, les économies de notre petite bourse. Notre papa est mort le 9 août 1914, à Mulhouse et personne pour prier sur sa tombe. Là bas, rien que des allemands pour lesquels nous avons une haine farouche, quand nous avons appris que la cotisation était pour les petites sœurs d'Alsace, nous avons joint nos économies avec l'espérance que les petites sœurs d'Alsace prieraient pour papa et aussi pour que le bon Dieu conserve mon oncle, afin que ma grand'mère n'ait pas une double peine et que nous la conservions longtemps.

Je vous prierais, Madame, d'envoyer ces cahiers envoyés avec notre cotisation à Thann; mon oncle y a séjourné cet hiver dernier et les soldats et les officiers ont offert un arbre de Noël aux petits enfants.

De notre côté nous prions pour les petits alsaciens qu'ils deviennent des soldats Français. En attendant, ces cahiers les encourageront à être sages. Je vous envoie quatre francs, maman nous a un peu aidés car elle approuve cette œuvre et aime doublement l'Alsace, nous serons contents d'avoir fait une bonne œuvre et la joie des petits enfants d'Alsace sera pour nous une récompense.

Au revoir, Madame, tous mes sentiments de profonde admiration pour une Œuvre si Française.

YVONNE ET PIERRE DE M.
à Bourg-en-Bresse (Ain).

Je suis une abonnée de la *Semaine de Suzette*.

YVONNE.

Petites Françaises et petits Français, imitez l'exemple d'YVONNE et de PIERRE et puissent vos mamans vous aider un peu.

Denise HERBETTE.

Les souscriptions sont reçues au siège central de l'Union des Femmes de France, 16, rue de Thann, direction de la Propagande. Nous ne saurions trop inviter Mesdames les Présidentes de nos Comités à demander à leurs collaboratrices de propager cette idée si touchante qui, à Paris, est accueillie avec tant de succès.

LES PÉNICHES-AMBULANCES

On sait que l'Union des Femmes de France, en collaboration avec le comité présidé par M. PAINLEVÉ, aujourd'hui Ministre de l'Instruction publique, et comprenant M. AUDOUIN, professeur à l'Université de Poitiers, LARIVIÈRE, ingénieur, fit aménager un convoi de péniches-ambulances, pour le transport des blessés, le seul qui existe à l'heure actuelle.

Nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux les belles pages dans lesquelles, une de nos plus remarquables infirmières rend compte du voyage effectué de Bar-le-Duc à Dijon, sous les ordres du grand quartier général.

« Le 5 décembre 1914, les péniches « La Franco-Russe » abritant les services généraux — cuisines, armoires à provisions, pharmacie, blanchissage, logement du personnel masculin — et la « Sarre » « l'Ile-de-France », le « Raboisson » réservés aux blessés, formant à elles quatre le convoi A-I, quittaient l'amarrage du pont Alexandre III; elles s'en allaient, glissant à travers Paris encore endormi sous la brume que coloraient doucement les premiers rayons d'un soleil d'hiver, tandis que le grand vent, qui faisait claquer les étendards blancs à croix rouge, semblait les pousser vers l'Est dans un élan d'espérance fervente et d'amour.

Un coup de baguette féérique avait en quelques semaines transformé ces lourds chalands, jusque là voués au transport du charbon, du sable ou des pierres de taille, en salles d'hôpital claires, nettes et parfaitement adaptées à leur but: des capots vitrés donnaient à flot l'air et la lumière, le plancher était revêtu de linoléum et le long des murs blancs s'alignaient une trentaine de lits également blancs, surmontés de tablettes. Des vases, des gravures, des tableaux apportaient leur note vive. Une tisannerie, des lavabos, une salle d'opérations, installée à l'avant, complétaient l'organisation des salles, chauffées doucement par des poêles à feu continu et recevant un éclairage électrique fourni à tout le convoi par un moteur installé dans un bachot. Et l'ensemble baignait dans une atmosphère de paix sereine et de gaieté.

Arrivés à Bar-le-Duc le 14 décembre, les péniches-ambulances y fonctionnaient d'abord comme hôpital fixe, puis en partaient le 14 janvier, ayant à leur bord une centaine de blessés qu'elles devaient transporter à Dijon.

Le service de santé leur avait affecté deux médecins militaires de la plus haute compétence: M. le médecin-major de 1^{re} classe GAUTHIER, médecin-chef de la formation, M. le médecin aide-major GAUTHIER, un officier d'administration et douze infirmiers militaires. L'Union des Femmes de France avait fourni le personnel hospitalier en la personne de Mesdames DE QUATREFAGES, CHAUVIN, D'ARDENNE DE TIZAC, DE VILLEDON, Mesdemoiselles DREYFUS, ADAM et RICHARD, sous la direction de Mademoiselle RAOUL,

infirmière-major, citée quelque temps auparavant à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite à Verdun.

Le voyage se poursuivait doucement, en étapes d'une vingtaine de kilomètres, le long des canaux bordés d'arbres qui semblaient se pencher, pitoyables, vers la souffrance qui passait, par les champs bouleversés de la Marne, portant encore à leur flanc les blessures cruelles de l'envahisseur, au bas des pentes après et superbes du plateau de Langres, à travers les villages, faisant le gros dos sous la neige, et dont les cloches semblaient fêter le passage du convoi. Les quelques blessés valides, installés sur le pont jouissaient passionnément du spectacle changeant qui se déroulait sous leurs yeux; ils en apportaient l'image à ceux qui, retenus dans leur lit, suivaient par les capots ouverts la course des nuages, le défilé des arbres, respiraient l'air vivifiant de la campagne, accueillaient avec joie les hommages sans cesse renouvelés de la gratitude du pays.

Car, à chaque écluse, — il y en a 170 de Bar-le-Duc à Dijon, — les habitants des villages voisins se pressaient en foule pour apercevoir, ne fût-ce que de loin, les victimes héroïques dont le sacrifice les avait sauvés. Et les plus humbles, les plus dépourvus tenaient à manifester par des dons spontanés et touchants leur sympathie profonde et leur admiration.

Effectué dans de telles conditions physiques et morales, le voyage ne pouvait que se terminer heureusement. Bien que la plupart des blessés fussent en danger au moment du départ et que leur état n'ait pas nécessité moins de trente-six interventions chirurgicales, on n'en perdit pourtant qu'un seul en cours de route. Sur onze amputations estimées nécessaires dans les ambulances du front, on put n'en faire que deux. Si bien qu'à leur arrivée à Dijon, le 31 janvier, la majorité des voyageurs étaient sinon guéris, du moins hors d'affaire. Et tous devaient garder de leur séjour sur les péniches une reconnaissance attendrie. L'expérience est donc faite, elle est concluante: le transport par eau des grands blessés « inévacuables » est non seulement possible, mais il a donné les meilleurs résultats. (1)

ANDRÉE VIOLLIS.

Par décision ministérielle en date du 12 mai 1915, cette formation sanitaire a été dirigée sur Lyon où, installée à Saint-Rambert, Ile-Barbe, elle a fourni 6,486 journées d'hospitalisation.

Par décision ministérielle en date du 2 octobre 1915, elle a été transportée dans la 5^e région où, sous la direction de Mme CHASTELLIER, elle fonctionne sous le classement « Hôpital 116 ».

(1) L'Union des Femmes de France, p. 4, Gorce, éditeur.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos comités sur la nécessité d'assurer contre l'incendie les immeubles affectés à nos formations sanitaires.

Il nous semble utile de rappeler ici l'état de la question.

« Par décision du 19 janvier 1915, les Compagnies françaises d'assurance contre l'incendie ont décidé de délivrer sans surprime à leurs assurés des avenants constatant l'installation, dans les bâtiments garantis par elles, d'établissements hospitaliers, organisés par des sociétés et œuvres privées.

Elles ont même consenti à renoncer sans surprime au recours locatif qu'elles pourraient avoir à exercer contre ces sociétés et œuvres, par subrogation aux droits des propriétaires assurés par elle (article 1733 du Code civil).

En agissant ainsi, les Compagnies ont voulu montrer leur sympathie envers les sociétés d'assistance aux blessés militaires et leur apporter sous une forme indirecte, leur coopération.

Mais il convient de signaler, de la part de notre Comité-Directeur, que cet avenant ne suffit pas à couvrir les hôpitaux des risques courus par eux ou qu'ils font courir à des tiers, du fait de la présence dans les locaux sanitaires de matières inflammables ou explosibles, telles que coton, alcool, éther, etc.

Les assurances nécessaires ont été conclues à ce sujet par le Comité central pour les hôpitaux dépendant financièrement de lui, mais il est indispensable que les hôpitaux fonctionnant à leurs frais s'assurent également, dans le plus bref délai, contre ce risque.

Des mesures seraient également à prendre au sujet du personnel salarié.

INFORMATIONS

Les Ouvroirs de l'Union ont rivalisé de zèle pour préparer les comptoirs de la vente de guerre.

Mme CODONI, présidente du groupe du 11^e arrondissement dirige également l'Ouvroir de son arrondissement qui fonctionne depuis les débuts des hostilités.

Le 7^e arrondissement a transporté son important Ouvroir au n° 135 de la rue Saint-Dominique; Mme CALMETTE, présidente du groupe, s'en occupe très activement.

Le dimanche 5 décembre 1915, a eu lieu au Trocadéro, l'Assemblée générale du TOURING-CLUB. La médaille d'or a été décernée à l'Union des Femmes de France, et remise à Madame PÉROUSE, au cours de la cérémonie.

Notre Comité directeur a fait célébrer des offices, le 2 novembre, dans la plupart des Eglises de Paris, en mémoire des infirmières et soldats morts pour la patrie.

Dans la même intention, un service religieux a eu lieu le dimanche 12 décembre, à 2 h. 1/2, au Temple protestant de la rue Roquépine, n° 5, et aura lieu le dimanche 9 janvier, à 4 heures, au Temple Israélite de la rue de la Victoire.

Une de nos infirmières, Mme la baronne d'ANGE d'ASTRE, déléguée par la Mission médicale française, en Serbie, et décorée de la Croix-Rouge Serbe, vient de repartir pour Salonique.

« L'Union des Femmes de France » est heureuse d'avoir pu largement contribuer à lui fournir de quoi soulager bien des détresses et apporter bien des douceurs à nos chers soldats.

L'hôpital temporaire n° 1 de Zeiteinlik où servent nos infirmières est situé à environ 2 kilomètres de la Ville et à côté du camp Français. Il se compose de constructions en briques que l'on achève d'édifier, et il est appelé à devenir le centre hospitalier le plus important: nous engageons nos Comités à nous adresser des dons en nature, biscuits, confitures, chocolat, papier à lettres, jeux, flanelles, mouchoirs etc., que nous ferons parvenir en leur nom à notre si courageuse équipe.

Le nombre des paquetages expédiés par le siège central à nos soldats, soit au front, soit dans les camps de prisonniers, a atteint cette semaine le chiffre de 59,000.

Erratum. — C'est Mme Jean LEUNE, infirmière-major, qui fait partie de l'équipe de Salonique, et non Mme LENNE, comme cela a été imprimé par erreur dans notre précédent numéro du 1^{er} décembre, page 5.

VENTE DE GUERRE

Une vente a été organisée par le Conseil Central de l'Union des Femmes de France, les 17, 18 et 19 décembre, dans les Salons du Grand-Hôtel, mis gracieusement à la disposition de l'Œuvre.

Pour nos blessés, pour nos malades, pour nos soldats dans les tranchées, pour nos prisonniers, pour le « Cercle du Soldat »: à ce seul appel, résumant toutes les angoissantes préoccupations de l'heure présente, il a été répondu avec une générosité qui a dépassé nos espérances.

Notre sincère gratitude va à tous ceux qui nous ont aidés, et, en particulier à nos vaillants groupes des 3^e, 5^e, 7^e, 9^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissement, qui n'ont pas reculé devant ce nouvel effort demandé à leur dévouement que rien ne lasse.

Le concours du grand artiste M. NOTÉ, de l'Opéra, et celui de M. BLONDEAU, l'auteur dramatique, qui a offert à nos soldats des représentations de *Guignol s'en va-t'en guerre*, le choix heureux du local, ont largement contribué au succès de cette manifestation de bienfaisance et de patriotisme.

ENSEIGNEMENT

Nous constatons avec satisfaction que, depuis le début des hostilités, et en dépit de difficultés chaque jour croissantes, l'Enseignement a conservé, dans nos Comités, une réelle activité. Professeurs, présidentes, directrices, déléguées, infirmières, tous, bien qu'absorbés par d'autres devoirs ou d'autres fonctions, ont pu, sans bruit, organiser des cours et faire passer des examens. Chacun comprenait qu'il fallait redoubler d'efforts, s'assurer de nouveaux concours, et, pour ainsi dire, mobiliser une nouvelle armée d'infirmières. Voilà pourquoi, du mois d'août 1914 jusqu'à ce jour, 1573 infirmières ont conquis, soit leur certificat d'études, soit leur diplôme « au titre de guerre ». Dix-huit nouveaux centres d'Enseignement ont été créés. Nous serions tentés de remercier tant de bonnes volontés et de persévérants dévouements s'ils n'emportaient en eux-mêmes, leur récompense.

Aussi bien, le tableau suivant, qui sera ultérieurement complété, indique-t-il en détail, les résultats obtenus:

COMITÉS	Aides auxiliaires	Aides infirmières	Certificats d'Études	Diplômes de guerre	Diplômes 2 ^e degré	COMITÉS	Aides Auxiliaires	Aides infirmières	Certificats d'Études	Diplômes de guerre	Diplômes 2 ^e degré
Gouvern ^t Militaire de Paris						Report . . .	2.257	270	75	598	39
Bécon-les-Bruyères				9		XIII ^e Corps d'Armée				47	
Charenton	1			10		La Bourboule	22			14	
La Garenne-Colombes				6		Clermont-Ferrand				14	
Meudon				8		Moulins				14	
Paris	2250	269	14	166		Saint-Étienne				14	
Neuilly				8		Vichy				2	
Saint-Maur				5		XIV ^e				3	
Saint-Ouen				1		Aix-les-Bains				15	
1 ^{er} Corps d'Armée				35		Chambéry				18	
Calais						Gap					
II ^e						XV ^e					
Amiens				3		Aix-en-Provence			21	14	2
Compiègne			1			Apt				2	
III ^e						Avignon				5	10
Bayeux				3		Beaulieu-sur-Mer				8	
Cabourg				12		Cannes	7		36	7	8
Dieppe				4		Carpentras				1	
Étretat				11		Marseille			116		
Fécamp			3	4		Nice			1	24	9
Le Havre				4		Nîmes	25		8	34	
Saint-Pierre-s/Dives				5		Toulon			17	3	17
IV ^e						XVI ^e					
Dreux				13		Alais				10	
V ^e						Albi			50	24	
Montereau			10	5		Lamalou-les-Bains				22	
Orléans				9		Millau				16	
Seignelay				3		Montpellier			89		94
Sens				8		Narbonne			23		16
VII ^e						Perpignan				12	
Besançon			1	5	12	XVII ^e					
Dôle				14		Agen				9	
Remiremont				7		Suchon				4	
VIII ^e						Marmande			6	9	
Bourges				30		Montauban					8
IX ^e						Toulouse				20	
Angers				38		XVIII ^e					
Bressuire				5		Bordeaux	12		12		11
Châteauroux				8		La Rochelle				5	
Cholet	3			13		Marennes				5	
La Châtre				9		Rochefort-sur-Mer				4	
Niort		1	12	4		Royan				6	
Thouars	3			3		Tarbes		2	20		
Tours				12		XIX ^e					
Saumur				15		Alger		177			17
X ^e						Blida					5
Mortain			1			Oran			20		
Redon				24		XX ^e					
St-Malo—St-Servan				26		Lunéville				14	4
Vire				1		Mirecourt			4	3	
XI ^e						Nancy				49	
Châteaubriant				4		TUNISIE					
Fougères				5	10	Sousse			13		
La Roche-sur-Yon			6	18	16	Tunis				13	
Nantes				27		ÉGYPTE					
Ploërmel				3		Port-Saïd			14		
XII ^e											
Jarnac				3							
Limoges			27		1						
	2.257	270	75	598	39		2.316	456	525	1.048	240

(A suivre)

N. B. — Mesdames les Présidentes des Comités sont invitées à faire parvenir dorénavant les copies des procès-verbaux des différentes séances d'examen à la Direction de l'Enseignement, qui leur fera adresser ensuite les certificats ou diplômes: cette mesure a pour but d'assurer la régularité des classements.

J. LEFÈVRE.

Directrice de l'Enseignement.

POUR NOS MORTS

Revenant vers la fin de l'hiver 1914-1915, d'une de mes tournées d'inspection dans nos hôpitaux de Lorraine et de Champagne, profondément ému du nombre et de la nudité des tertres qui jalonnaient la route et ses abords, j'ai proposé à l'Union des Femmes de France, d'orner les modestes croix de bois surmontant cette dernière demeure de héros connus ou inconnus d'une plaque commémorative, en hommage des Femmes de France, aux glorieux défenseurs de la Patrie.

L'idée et l'emblème proposés ont été immédiatement adoptés par son Conseil d'Administration et par le Souvenir Français, qui s'occupe avec tant de zèle depuis 1870, de l'entretien et de l'ornement des tombes militaires.

Dès lors, en plein accord avec celui-ci, nous avons commencé notre campagne de propagande par l'envoi aux Comités de ces deux Sociétés, d'une circulaire signée de Mme PÉROUSE, présidente générale de l'Union des Femmes de France et du général POULLEAU, président du Souvenir Français, suivie des instructions ci-dessous :

SOUSCRIPTION ET APPOSITION DES PLAQUES

Les souscriptions reçues au siège des deux Sociétés, peuvent être faites (a) sans destination spéciale, en vue d'orner des tombes, où qu'elles se trouvent, et notamment sur des points éloignés des grands centres de population (b), dans le but d'orner les tombes d'une localité ou d'une région déterminées.

En principe, le soin de faire apposer les plaques, est dévolu aux représentants des deux Sociétés ; mais il peut être dévolu aussi à MM. les Maires, Curés et Pasteurs...

Les localités qui auraient fait une souscription en vue d'apposer l'insigne sur les

tombes de leur territoire ou de leur région, et qui en auraient informé le siège social d'une des deux Sociétés, en adressant la somme correspondant au nombre de plaques demandées, les recevraient sans retard, et par préférence sur les demandes non accompagnées de souscription.

Le prix est de 1 franc par plaque, *franco*, pour envoi de 10 plaques et au-dessus...

Au-dessous de 10, il ne pourrait en être délivré qu'au siège des Sociétés ; le prix est dans ce cas de 1 fr. 25 la plaque.

Cette plaque peut être vissée directement sur la croix de bois, immédiatement au-dessous du cartouche portant le nom de l'homme, ou sur le monument, quel qu'il soit, s'il est individuel.



Elle peut, notamment si le corps est transporté dans une tombe collective, caveau de famille ou autre, être vissée sur un cartouche en bois ou en marbre, portant l'indication de celui dont elle doit perpétuer le souvenir. Le cartouche que nous avons fait exécuter est en bois laqué blanc avec filet tricolore. Il est délivré au prix de 1 fr. 50 par série de 10 au moins sans inscription et 3 fr. 50 avec inscription.

La nécessité de secourir nos blessés et nos malades ne doit pas nous faire oublier celle d'honorer nos morts. Les touchantes manifestations de reconnaissance des camarades, aussi bien que celles des familles, nous en donne tous les jours la preuve. Aussi demandons-nous que dans ses libéralités, chacun fasse une part pour honorer nos héros tombés au champ d'honneur, ou morts de leurs blessures ou de maladies, au cours de cette guerre. C'est l'hommage des mères, des filles, des sœurs de France, que nous réclamons pour eux.

Voulant aussi attribuer à ceux de nos coloniaux qui sont venus brave-

ment défendre notre territoire et qui professent la religion musulmane, nous avons fait exécuter, pour respecter celle-ci, notre plaque avec le croissant et l'étoile au lieu de la croix.

D'ores et déjà, 4,000 plaques commémoratives ont été apposées par nos soins et par ceux de nos Comités.

La souscription n'a encore été organisée que dans quelques localités, mais partout elle a rencontré de telles sympathies, qu'après avoir réuni les sommes nécessaires pour décorer leurs tombes militaires, elle a permis de nous faire parvenir des sommes plus ou moins importantes. L'ensemble à ce jour dépasse 10,000 francs, dont les deux tiers ont servi à orner les sépultures de certains champs de bataille des pays dévastés et une partie est encore en réserve pour le même objet.

Que nos si dévoués collaborateurs et collaboratrices nous accordent partout leurs précieux concours et nous donnerons à toutes les mères, la consolation de penser qu'en quelque lieu où repose son fils, une autre mère, grâce à cet emblème, distinguera sa tombe et s'agenouillera sur elle comme sur celle de son propre enfant.

Docteur P. BOULOUMIÉ.

Nous rappelons qu'un comité s'est constitué à Londres pour honorer, par une œuvre durable, la mémoire de miss Edith CAWELL, l'infirmière martyre, l'héroïne qui sacrifia si noblement sa vie pour la cause du patriotisme, de la civilisation et du droit éternel.

Les infirmières de France, partageant l'indignation qui a soulevé la conscience universelle, ont résolu de s'associer à l'hommage rendu à leur infortunée camarade.

Elles ont ouvert entre elles une souscription, strictement limitée à 0 fr. 50 par tête. Les fonds sont centralisés 16, rue de Thann, et adressés au Comité de Londres.

3 fr. LES HOPITAUX DE L'UNION DES FEMMES DE FRANCE A PARIS (1914-1915)

Ouvrage richement édité, orné de nombreuses photographies d'art, contenant les noms du personnel hospitalier.

Tiré à un petit nombre d'exemplaires
M. GORCE, éditeur. S'ad. 16, rue de Thann.

LIVRES & JEUX

L'Union serait reconnaissante envers toutes les personnes qui voudraient bien lui faire tenir des livres et jeux de toutes sortes, pour être distribués dans les hôpitaux et sur le front. Elle ne peut suffire aux nombreuses demandes qui lui sont adressées.

Service de la bibliothèque : 16, r. de Thann

BIJOUX DE GUERRE

L'Union dispose d'un grand nombre de bijoux : Épingles de cravates, médailles, médaillons, broches, qui ont été inspirés par les événements et dont le prix varie de 0 fr. 50 à 6 francs. Nous ne saurions trop recommander à nos lectrices d'acheter ces souvenirs de guerre, vendus au profit de l'œuvre.